



COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 19 mai 2022, 19h00,

Salle du Conseil Municipal

Convocation : 13 mai 2022

Etaient présents : F. CROISSANDEAU, J. LOBROT, M. DUHAMELLE, G. ROUSSAY, N. THUILLIER, G. KARPOFF, P. COURTOIS, P. RIVIERE, C. MAIGRE, N. POTIER, S. CARTAULT, S. PASQUIER, S. AMOUDRY, C. TEIXEIRA, R. BEAUGILLET, B. GEORGE, M. DE LUCA, A. CHATILLON, A. CHÉRY

Etaient absents excusés : F. VERGER (procuration à J. LOBROT), S. JARDIN (procuration à B. GEORGE), M. PANON (procuration à G. ROUSSAY), E. DARIDAN (procuration à S. AMOUDRY)

M. DUHAMELLE a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Conseil Municipal :

- **a approuvé** le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2022 ;
- **a examiné** les décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire le 28 janvier 2021 ;
- **a autorisé** M. le Maire à signer une convention avec Agglopolys pour la mise en place et l'exploitation du service d'Autopartage Azalys à titre d'expérimentation pour un an à compter de la date de lancement du service ;
- **a autorisé** M. le Maire à signer une convention avec la commune de Cellettes pour l'acquisition, à part égale, d'un cinémomètre et d'un éthylotest en vue d'opérations ponctuelles et aléatoires de contrôles de vitesse et d'alcoolémie par les agents municipaux de ces communes, sur les 2 territoires.
Pour chacune des 2 communes :
 - Coût d'investissement : 2 585,50 € HT,
 - Coût de fonctionnement annuel : 386 € TTC ;
- **a autorisé** M. le Maire à signer une convention avec GIP RECIA en vue du déploiement de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) de PrimOT dans les écoles du 1^{er} degré de l'enseignement public de la Région Centre-Val de Loire. Ce nouveau service offrira aux familles de mieux suivre les journées scolaires de leurs enfants et d'échanger plus facilement avec les enseignants. Le coût annuel de cette application est de 230 € TTC, mais fera l'objet d'une participation financière de l'Etat, dans le cadre du socle numérique ;
- **a décidé** de créer un Espace France Services (EPS) à Cour-Cheverny et de l'ouvrir provisoirement dans les locaux du 7 boulevard Munier dès octobre 2022, dans l'attente d'une installation définitive dans la Mairie, après sa réhabilitation prévue en 2023. Une subvention au titre de la DETR sera déposée pour aider au financement de ces futurs travaux ;
- **a approuvé** l'estimation financière provisoire des travaux présentée par le SIDELC pour l'opération d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de télécommunications avenue de Verdun, la réalisation des travaux étant programmée pour 2024 ;
- **a décidé** de transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'effacement des réseaux énoncés ci-dessus au SIDELC, et **a autorisé** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux ;

- ♦ **a décidé**, en vue de poursuivre l'aide à la reprise économique des commerçants de la commune, notamment les cafetiers :
 - ✓ d'autoriser l'extension des terrasses sur le domaine public des cafetiers, à condition de :
 - déposer une demande préalable d'autorisation d'occupation du domaine public en Mairie,
 - laisser un passage d'1,20 m minimum sur le trottoir pour permettre la libre circulation, en toute sécurité des piétons, des personnes avec poussettes et des personnes à mobilité réduite (passage facilité pour les fauteuils roulants),
 - laisser obligatoirement un accès permanent aux pompiers et véhicules de secours.
 - ✓ d'accorder la gratuité des droits d'occupation du domaine public au titre de la saison touristique 2022 (mars à novembre).
- ♦ **a décidé** d'accorder deux subventions :
 - 80 € à la Maison Familiale Rurale du Val de Manse, en raison de la scolarisation d'une élève domiciliée à Cour-Cheverny,
 - 60 € à l'association française des sclérosés en plaque ;
- ♦ **a refusé** de verser une nouvelle subvention à l'association « Les Restaurants du Cœur » ; un montant de 200 € avait été alloué en décembre 2021 ;
- ♦ **a fixé** la participation communale au profit des jeunes courchois qui participeront au camp organisé par la Maison des Jeunes, du 25 au 29 juillet 2022, comme suit ;

Lieux d'accueil	Coût / jeune	Nombre total de jeunes (y compris les extérieurs)	Participation communale	Participation communale maximale
Notre-Dame-de-Monts (85)	206,78 €	24	51,69 €	1 240,56 €

- ♦ **a fixé** la participation communale au profit des enfants courchois qui participeront au mini-camp organisé par l'ALSH, du 25 au 28 juillet 2022, comme suit ;

Lieux d'accueil	Coût / jeune	Nombre total de jeunes (y compris les extérieurs)	Participation communale	Participation communale maximale
Langon-sur-Cher (41)	200,92 €	30	70,92 €	2 127,60 €

- ♦ **a décidé** d'attribuer une aide financière de 200 € pour tout agent municipal (titulaire ou contractuel) souhaitant se former en vue d'acquérir un diplôme d'animation et d'encadrement, tel que le BAFA ou équivalent ;
- ♦ **a créé** un poste d'apprenti à l'école maternelle publique, pour 2 ans, en vue de permettre au candidat de préparer son diplôme de CAP « Petite enfance » par la voie de l'alternance ;
- ♦ **a pris acte** du rapport d'activités 2021 de la Société Publique Locale (SPL : créée par le SIEL et le SIDELC) pour l'exploitation des IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques).

Affaires diverses

Monsieur le Maire aborde les points suivants :

- ♦ **Prochaines séances de Conseil Municipal** (à titre indicatif) : Jeudi à 19 heures les :
 - 30 juin
 - 15 septembre : Vote des dispositions fiscales pour 2022
 - 20 octobre
 - 1^{er} ou 8 décembre (selon clôture des exercices imposée par la Trésorerie) : Ajustement budgétaire de fin d'année (décisions modificatives)...
- ♦ **Dates Elections 2022 : Législatives : 12 et 19 juin 2022**
- ♦ A titre d'information, en vue des futures élections, il faut savoir qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre. Ainsi, si vous savez que vous ne pourrez voter personnellement le jour d'un prochain scrutin, vous pouvez désormais donner procuration à n'importe quel électeur de confiance. Cette personne, votre mandataire, devra cependant toujours se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place, selon vos consignes.

- Éclairage public : M. le Maire informe l'assemblée que l'éclairage public est suspendu le matin, à compter de ce jour et durant toute la période estivale afin de réaliser des économies et pour lutter contre la pollution lumineuse.
- Fête de la Fraise : L'ensemble du Conseil Municipal est convié, à partir de 10h30, à l'inauguration de la 1^{ère} « Fête de la Fraise » ce dimanche 22 mai à Cour-Cheverny. Celle-ci est organisée par le Comité des Fêtes en remplacement de la « Fête du Pain ».
- Festivités du 14 juillet : Un déjeuner sera organisé par la commune pour tous ceux qui souhaitent vivre une journée festive à Cour-Cheverny. Les repas seront confectionnés par le restaurant « La Vieille Auberge ». Le coût du repas reste à définir et sera voté lors du Conseil Municipal du 30 juin 2022. Tous les élus et leurs conjoints sont invités, les présidents d'associations, les pompiers, les Sauveteurs Secouristes de Sologne, la Légion étrangère, la Lyre et tous ceux qui participeront au défilé.
- Zone de l'Ardoise : M. le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue à Agglopolys le 16 mai dernier, en compagnie de M. KARPOFF, Adjoint en charge du développement économique et des futurs investisseurs potentiels de cette ZAC (Zone d'Aménagement Concerté). Cette dénomination est restrictive en termes d'installations commerciales ou artisanales, car de nombreuses activités y sont interdites.

En revanche, l'approbation du PLUiHD, prévue fin 2022, permettra de déposer une dérogation pour élargir l'offre d'installation artisanale, même si tous les commerces alimentaires demeureront prohibés. Une éventuelle extension à ce type d'activités nécessite une révision préalable du SCOT qui concernera les 3 communautés suivantes : Agglopolys, Beauce Val de Loire et le Grand Chambord. Cette révision devrait débuter dans le courant du second semestre 2022, pour une durée de 3 à 5 ans.

Dans cette attente, l'activité économique de la zone de l'Ardoise est restée relativement faible depuis sa création. C'est la raison pour laquelle le zonage graphique du futur PLUiHD a présenté une réduction de 2 ha de la zone réservée au développement économique. M. le Maire et M. KARPOFF ont alors fait part de leur mécontentement à la Communauté du Blaisois en découvrant, sur la version 4, cette diminution de zonage réservé à l'activité.

Ce territoire appartient à Agglopolys, mais cette dernière estime qu'il revient à la commune de la développer. Par conséquent, les élus locaux se sont fait assister pour recruter des investisseurs potentiels : garagiste, pépinière entreprises, hôtels, restaurants, pompistes... La plupart étaient présents lundi dernier avec les élus communautaires et locaux. Leur principale préoccupation est de savoir officiellement s'ils pourront s'installer dans cette zone, et si oui, à quelle date ? En effet, ils ne peuvent pas trop attendre, au risque d'aller s'implanter ailleurs.

Le Président d'Agglopolys a alors reconnu que le Maire avait souvent rappelé l'intérêt de développer cette zone, mais qu'à ce jour, Agglopolys n'avait pas réellement pris en compte son insistance. Toutefois, au vu de la détermination des investisseurs présents à s'installer dans la ZA de Cour-Cheverny, M. DEGRUELLE a promis de lancer rapidement une étude de faisabilité et d'aménagement sur ce site, de manière à répondre au plus vite aux requérants présents. Une réponse aux interrogations devrait être apportée en fin d'année.

En parallèle à ces échanges, M. le Maire explique avoir reçu quelques jours plus tôt, à sa grande surprise, une copie de 4 courriers qu'Agglopolys adressait à des artisans ou entreprises qui souhaitaient s'installer sur le territoire d'Agglopolys, et notamment à Cour-Cheverny :

- Entreprise Galloux : charpentier : 10 000 m²
- Entreprise fabricant des pièces : 4 500 m²
- Crématorium pour animaux :
- Fabrications de pièces hydrauliques : Quick

Ces implantations permettront de combler les terrains qui demeuraient inoccupés du côté droit de la zone de l'Ardoise. M. le Maire souligne que c'est la première fois qu'Agglopolys adresse enfin des entreprises à Cour-Cheverny, propositions coïncidant avec les négociations en cours opérées par la Commune !! Quoiqu'il en soit, M. le Maire et M. LOBROT se félicite de cette initiative pour le développement économique de la commune !

- Extension et aménagement de l'EHPAD « La Favorite » : M. le Maire explique que les EHPAD de Cour-Cheverny et de Contres vont bénéficier d'une enveloppe financière conséquente de l'Etat pour leur réhabilitation, dans le cadre du Plan de Relance Santé, à hauteur de :
 - 11 millions d'euros pour Cour-Cheverny
 - 9 millions pour Contres

A cet effet, un comité de pilotage (COPIL) a été créé pour étudier ces projets de restructuration et réhabilitation. M. LOBROT et Mme THUILLIER, adjointe aux affaires sociales, ont assisté au 1^{er} COPIL, présidé par M. Pierre GOUABAULT, directeur des 2 EHPAD concernés.

M. LOBROT présente brièvement le contenu de cette rencontre :

- **1^{ère} initiative** : Présentation du projet à la population pendant le marché hebdomadaire du 6 mai à Cour-Cheverny, à la sortie du Super U de Contres et à l'entrée de l'école Paul Renouard. Il s'agissait de recueillir l'avis de la population sur sa vision de l'EHPAD de demain. Quel est son avenir et selon quelles formes ? Ces réflexions permettent de réfléchir en amont sur les divers travaux qui pourraient être envisagés avec l'aide d'un maître d'œuvre déjà retenu.
- **2^{ème} point fort** : Extension de la Favorite, de 62 lits actuellement à 68 à l'avenir.
- **3^{ème} proposition** : Ouvrir le parc de la Favorite au public courchois, avec création d'une médiathèque.
Les 2 principaux objectifs liés à ce projet intergénérationnel :
 - développer la culture à Cour-Cheverny,
 - faire venir les gens du Bourg vers l'EHPAD et son parc : distance de 15 mns à pied.

M. le Maire ajoute qu'il est aussi prévu la construction de quelques logements pour les saisonniers.

M. LOBROT insiste sur l'importance d'accroître la culture à Cour-Cheverny nécessite une importante réflexion. De nombreux financeurs et partenaires sont investis dans ce projet : Région, Département... La prochaine réunion du Copil est prévue en juin. Le projet va évoluer au fur et à mesure des rencontres.

Mme DE LUCA approuve cette initiative de vouloir déplacer la population de la ville vers l'EHPAD.

- Fauchage des accotements : M. CHÉRY demande la date à laquelle le fauchage en campagne devrait être effectué ; en juin, il sera un peu tard. Il existe de nombreux endroits en campagne où la visibilité est limitée par les herbes hautes et la sécurité réduite.

M. ROUSSAY reconnaît que les agents des services techniques ont pris du retard pour diverses raisons :

- d'autres travaux prioritaires, notamment la construction du hangar photovoltaïque dans la cour des ateliers, sécurisation du cimetière. Cette construction est d'ailleurs très en avance par rapport au planning prévu : bardage déjà commencé, massifs coulés la semaine dernière, montage de la charpente au cours de la semaine prochaine, les anciens ateliers sont quasiment bardés, la finition étant prévue ces jours-ci....

M. le Maire ajoute d'autres facteurs de retard :

- plusieurs congés de paternité,
- un arrêt maladie de plusieurs semaines pour un agent,
- des pannes de matériel, réparées en régie,
- des interventions pompiers : M. le Maire estime que le temps passé en intervention représente environ une semaine par mois, tous agents confondus...

Au vu du retard pris, M. le Maire s'interroge sur le recours aux entreprises extérieures pour certaines prestations d'entretien.

- Recrudescence des vols en plein jour sur la commune : soyons vigilants !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h.

Cour-Cheverny, le 20 mai 2022
Le Maire,

François CROISSANDEAU



Handwritten signature of François Croissandeau in blue ink.